

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

EXAMENS TEF et TEST CIVIQUE

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») régissent les modalités d'inscription, de passation et de gestion des examens TEF et examen CIVIQUE organisés par **LSF Montpellier**, centre d'examen agréé.

Toute inscription à un examen implique l'acceptation pleine et entière des présentes CGV par le candidat.

1. INSCRIPTION ET PAIEMENT

L'inscription à un examen est effectuée :

- soit via le site internet de LSF
- soit sur demande par courrier électronique à l'une des adresses suivantes : contact@lsf-france.com
- **Le paiement intégral des frais d'examen est exigé au moment de l'inscription.**
Aucune inscription ne sera validée sans règlement préalable.

2. CONDITIONS SPÉCIFIQUES AUX EXAMENS

Conformément à la réglementation du certificateur :

- **Un délai minimum de 30 jours** doit être respecté entre deux passages d'un examen TEF, quelle que soit la déclinaison (TEF Canada, TEF Québec, TEF IRN, etc.).
- **Un délai minimum d'un jour** entre deux tentatives pour le **Test Civique**
- Le candidat est responsable du choix de l'examen correspondant à ses besoins administratifs (immigration, naturalisation, études, etc.). Aucun changement d'examen ne pourra être effectué après validation de l'inscription.

3. DÉLAIS D'INSCRIPTION

Sous réserve de places disponibles :

- Les inscriptions aux examens TEF peuvent être acceptées **jusqu'à 1 semaine avant la date de l'examen.**
- Les inscriptions au test Civique peuvent être acceptées **jusqu'à 48 heures avant la date de l'examen.**
-

Toute inscription parvenue hors délai ou incomplète ne pourra être prise en compte.

4. ANNULATION, REPORT ET ABSENCE

4.1 Principe général

Toute inscription à un examen est **définitive et non remboursable**.

4.2 Demande de report

- Plus de 30 jours avant la date de l'examen :
Un report de date peut être envisagé, sous réserve de disponibilité et des règles imposées par le certificateur.
- Moins de 30 jours avant la date de l'examen :
Aucun report ni modification de date ne sera accepté.

4.3 Cas de force majeure

En cas de force majeure dûment justifiée (maladie grave du candidat ou décès d'un proche), et sur présentation de justificatifs officiels traduit en français, LSF Montpellier pourra proposer un report de l'examen, **sous réserve de l'acceptation du certificateur**.

5. CONDITIONS DE PASSATION DES ÉPREUVES

Les conditions de passation des examens sont strictement définies par le certificateur et doivent être respectées par tous les candidats.

Tout candidat se présentant en retard se verra refuser l'accès à la salle d'examen, sans possibilité de remboursement ou de report.

Les convocations précisant la date, l'heure et les modalités de l'examen sont transmises aux candidats avant la session. Aucun changement ne pourra être effectué après l'envoi de la convocation.

6. FRAUDE ET COMPORTEMENT

Toute fraude ou tentative de fraude (usurpation d'identité, utilisation de documents ou matériels non autorisés, comportement perturbateur, etc.) entraînera l'exclusion immédiate du candidat.

Le contrevenant s'expose à des sanctions pouvant aller jusqu'à une interdiction de se présenter aux examens pendant une durée pouvant atteindre cinq (5) ans, conformément aux règles du certificateur.

7. RÉSULTATS ET ATTESTATIONS

Les résultats définitifs du TEF sont généralement disponibles **entre trois (3) semaines et un (1) mois** après la date de l'examen.

Après réception d'un courrier électronique informant de la disponibilité des résultats :

- les candidats devront se présenter au centre munis d'une **pièce d'identité valide** pour retirer leurs documents,
- aucun résultat ne sera communiqué par téléphone ou par courrier électronique.

Les résultats définitifs du **Test CIVIQUE** sont généralement disponibles sous 24 à 48 heures ouvrées. Pensez à vérifier vos courriers indésirables si vous ne voyez pas l'e-mail.

8. RÉINSCRIPTION APRÈS PASSATION

En cas d'échec ou de souhait de repasser l'examen, le candidat pourra se réinscrire à un examen TEF **dans le respect du délai réglementaire de 30 jours** entre deux passages.

Pour le TEST CIVIQUE, autant de fois que nécessaire, avec un délai minimum d'un jour entre deux tentatives.

9. RÉCLAMATIONS

Toute réclamation devra être formulée par écrit :

- soit par voie postale à l'adresse suivante :
LSF Montpellier, 6, rue Foch, 34000 Montpellier
- soit par courrier électronique à :
contact@lsf-france.com

Aucune réclamation orale ne sera prise en compte.